



Convention de partenariat pour la mise en place d'un observatoire du foncier agricole

Entre les parties désignées :

La commune du MONTUSSAN, représentée par son responsable légal, Monsieur Frédéric DUPIC, agissant en qualité de Maire, suite à la délibération n° XXX du Conseil Municipal le XXX,

Et

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Cœur Entre deux Mers, représenté par son responsable légal, Monsieur Alain LEVEAU, agissant en qualité de Président et suite à la délibération n° XXX du Comité syndical le XXX.

1. Préambule

Les élus du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers ont décidé de mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce PAT doit permettre :

- de lancer une dynamique collective pour fédérer des acteurs locaux et des partenaires sur le développement agricole et l'accès à une alimentation locale et/ou de qualité,
- la recherche d'une vision territoriale et à long terme des enjeux agricoles et alimentaires,
- l'utilisation du PAT comme outil de sensibilisation et de médiation,
- l'échange avec les territoires voisins pour avoir une vision complète.

Une première étape d'élaboration et de validation d'un diagnostic partagé sur la question de l'alimentation et du contexte agricole local s'est déroulée en 2018, permettant d'acter 4 objectifs stratégiques :

- 1- La protection et la dynamisation du potentiel agricole local pour augmenter la capacité alimentaire.
- 2- La performance environnementale et économique des exploitations pour assurer leur pérennité.
- 3- La prise d'engagements communs pour maintenir l'équilibre territorial et social.
- 4- Le développement de coopérations entre territoires et entre acteurs pour sensibiliser les consommateurs.

L'année 2019 marque le démarrage des premières actions.

C'est dans ce cadre, et notamment le premier objectif, que le Pôle Territorial souhaite expérimenter la mise en place d'un observatoire du foncier agricole local avec les communes de son territoire de compétence.

2. Objet de la convention

Le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers a sollicité cinq communes, représentant les cinq Communautés de communes de son territoire, afin d'expérimenter la démarche.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers et la commune pilote.

3. Détails des missions effectuées par le PETR

Pour réaliser ce projet, le Pôle Territorial Cœur-Entre-Deux-Mers réalise auprès de la commune les missions suivantes :

- L'intervention de son chargé de mission foncier agricole/urbanisme et habitat, appuyé par un établissement d'enseignement supérieur agricole, ainsi que des partenaires techniques (Bordeaux Sciences Agro, Conseil Départemental de Gironde, Chambre d'Agriculture de Gironde, SAFER Aquitaine Atlantique).

- Le repérage du foncier agricole à enjeux sur le territoire communal :
 - Réalisation d'une base de données et d'une cartographie :
 - des exploitations agricoles et du parcellaire associé,
 - des parcelles agricoles appartenant à des exploitations situées en dehors de la commune,
 - des parcelles non exploitées,
 - des exploitations et des parcelles agricoles ayant un enjeu de transmission,
 - des parcelles agricoles qui cohabitent avec des espaces d'intérêt écologiques et/ou à proximité de zones d'habitats ou équipements recevant du public,

 - Organisation et animation de réunions communales pour identifier le foncier à enjeux et la liste des personnes à rencontrer lors de la phase d'enquête.

- La proposition de scénarios d'évolution du foncier agricole à enjeux et de recommandations en vue d'une prise de décisions de la commune :
 - Réalisation d'enquêtes de terrain sur la commune auprès des propriétaires et exploitants,

 - Organisation et animation de réunions communales pour :
 - présenter la méthodologie d'enquête,
 - restituer les scénarios et les pistes d'actions,
 - présenter des différents outils existants et mobilisables pour mettre en œuvre les actions retenues, avec les partenaires professionnels compétents.

- Le plan d'actions sur le territoire communal :
 - Réalisation d'un document de recommandations pour traduire les enjeux et les projets agricoles lors de l'élaboration, modification ou révision du document d'urbanisme de la commune.

 - Réalisation d'une prospection sur les sites potentiels de projets agricoles, afin de recueillir des intentions de vente et des promesses de bail auprès des propriétaires favorables,

 - Réalisation, sur un site identifié, de la qualification du foncier agricole potentiel en vue de l'installation d'un agriculteur ou d'une nouvelle production alimentaire (analyse de l'accès à l'eau, analyse des sols, etc.),

 - Accompagnement technique sur d'autres actions potentielles au besoin.

4. Détails des missions effectuées par la commune

Pour réaliser ce projet, la commune réalise auprès du Pôle Territorial Cœur Entre-Deux-Mers les missions suivantes :

- Nommer un référent sur le projet (duo élu/agriculteur par exemple) avant Septembre 2019 pour participer au comité de pilotage et le renouveler au besoin après les élections municipales,

- Former et mobiliser un groupe de travail communal, pour participer aux réunions d'identification du foncier agricole à enjeux, échanger sur les scénarios d'évolution et les pistes d'actions,

- Mettre à disposition du chargé de mission du Pôle Territorial les informations et outils nécessaires : le document d'urbanisme numérisé, la liste des exploitations agricoles sur la commune, la liste des personnes à rencontrer lors de la phase d'enquête, les projets de vente à la connaissance de la commune, etc.

- Faciliter la réalisation des rencontres auprès des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers (courrier d'information, journal communal, etc.).

5. Calendrier prévisionnel du projet et d'exécution de la convention

<u>Repérer les sites agricoles à enjeux</u>	<u>Juin à Octobre 2019</u>
> 1 ^{er} Copil : présentation de la méthodologie de projet	→ Juin
> Réunions communales : identification du foncier agricole à enjeux et des personnes à rencontrer	→ Septembre – Octobre
<u>La proposition de scénarios d'évolution et de recommandations en vue d'une prise de décisions de la commune</u>	<u>Novembre 2019 à Mars 2020</u>
> Réunions communales : échange sur la méthodologie d'enquête, sur les scénarios et les pistes d'actions	→ Novembre à Février
> 2 nd Copil : présentation des scénarios et des actions retenues	→ Mars
<u>Plan d'actions</u>	<u>Avril à Septembre 2020</u>
> Réunions communales : accompagnement à mise en œuvre des actions	→ A partir d'Avril
> 3 ^{ème} Copil : Bilan	→ Septembre

6. Communication relative au projet

Des points d'étapes réguliers seront présentés au comité de pilotage mixte du PAT Cœur Entre deux Mers, ainsi qu'au comité syndical.

Le Pôle Territorial, assure le cas échéant, la transition en 2020 avec les nouvelles équipes municipales et communautaires.

Le Pôle Territorial réalise une vidéo pour illustrer la dynamique agricole et locale sur le projet et met en place un outil SIG accessible aux communes et Communautés de communes.

Le Pôle Territorial fournit à la commune des supports de communication (articles, courriers individuels, animation de réunions publiques).

La commune s'engage à communiquer sur le partenariat du Pôle Territorial en intégrant sur tous les supports liés à cette action le logo de ce dernier ainsi que ceux des partenaires financiers.

La commune autorise le Pôle Territorial à communiquer sur cette démarche à travers ses différents outils.

7. Conditions financières

La présente convention n'entraîne aucun financement complémentaire de la part de la commune et est couverte par la cotisation annuelle de la Communauté de communes d'appartenance ainsi que les crédits alloués par le Département de la Gironde, la Région Nouvelle Aquitaine et LEADER.

8. Durée de la convention

La présente convention court jusqu'à la fin de l'expérimentation, soit Septembre 2020.

9. Résiliation

Les parties prenantes se donnent le droit de mettre fin à la convention pour des raisons inhérentes au fonctionnement d'une des deux structures. Le cas échéant, une discussion sera préalablement engagée entre les parties prenantes.

Fait en deux exemplaires à Targon, le XXXXXXXX

Monsieur Frédéric DUPIC

Maire de MONTUSSAN

Monsieur Alain LEVEAU

Président du PETR Cœur Entre deux Mers



Le Maire,


Frédéric DUPIC